

Contrats aidés : « En Marche...et crève » !!

Il est nécessaire de rappeler que notre organisation syndicale a toujours dénoncé la logique perverse du recours aux contrats dits « aidés ». En effet, ce type de recrutement remet en cause **la norme d'emploi que doivent être le CDI à temps complet dans le secteur privé et le Statut de fonctionnaire dans la Fonction Publique**. Ces « sous contrats » aggravent la précarité plus qu'ils ne la combattent.

Ceci étant, les annonces récentes par certains membres du gouvernement d'une réduction immédiate et massive des budgets consacrés à ces contrats aidés, sont tout à fait inacceptables.

Nous sommes, à Pôle Emploi, des observateurs privilégiés et souvent désabusés de ces politiques de l'Emploi dites du « stop and go ». Ainsi, depuis des décennies, avant chaque cycle électoral, nous voyons les gouvernements sortants qui abondent de façon éhontée les budgets des contrats aidés (et dorénavant celui des formations) pour faire baisser artificiellement les chiffres « officiels » du chômage.

Au 1er semestre 2017 cela a représenté plus de 13 000 emplois supplémentaires !

Puis, après l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement (qui applique les mêmes politiques libérales...) des annonces de déficits « inattendus » (*sic!*) entraînent des coupes drastiques dans ces mêmes budgets.

Les conséquences de ces décisions brutales, sans alternatives, sont impossibles à surmonter pour les employeurs du secteur public dit « non marchand » - établissements publics et secteur associatif - qui n'ont aucune marge de manœuvre pour surmonter ce trou d'air dans leur budget annuel. Il en va tout autrement des employeurs du secteur « marchand » qui, en cas de besoin de recrutement, peuvent plus facilement se passer des contrats aidés et faire appel à d'autres dispositifs d'accompagnement à l'embauche (formations préalables au recrutement, prestations d'immersion ou de stages pratiques, CICE etc ...).

Les principales victimes sont cependant les demandeurs d'emploi les plus fragiles, visés par ces dispositifs, qui n'ont le plus souvent que cette bouée de sauvetage pour surnager dans leur misère sociale. Rappelons (enquête DARES de 2015) que :

- 86 % des « bénéficiaires » n'ont pas eu d'autres propositions au moment d'entrer en contrat aidé ;
- ce sont celles et ceux qui sont restés au chômage ou inactif (alternance de périodes courtes d'emploi et de chômage) qui ont le plus de « chance » d'accès à un contrat aidé du secteur non marchand.

Comme souvent en pareil cas, ce sont les femmes qui sont les plus concernées par ces contrats aidés et qui vont donc être d'autant plus touchées par leur baisse ou leur disparition.

Que dire alors des annonces faites en parallèle sur l'allègement fiscal de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) ou la libéralisation extrême du droit du travail au profit des seuls employeurs (Loi travail XXL et ordonnances) !

On ne peut qu'appeler à un sursaut populaire massif pour mobiliser le maximum de forces sociales contre ce gouvernement, et ce dès le 12 septembre, partout en France.

